

SEANCE DU 2 AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION
26/03/2021

L'an deux mille vingt et un
Le deux avril à dix-neuf heures trente minutes

DATE D'AFFICHAGE
26/03/2021

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe PASDELOUP, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 11

VOTANTS : 15

Etaient présents :

Messieurs : BALLERINI Bernard, BAYEUX Franck, BELLACICCO Gilles,
BLOMMAERT Gilbert, JEANNE Thierry, SAUZET Claude, TROUSSEAU Roland
Mesdames CONFAC Ingrid, GRIMM Martine, GILLIS Renée-Claire,

Absents :

Eric PEULVAST, excusé, a donné pouvoir à Gilbert BLOMMAERT
Vanessa BAUDET, excusée, a donné pouvoir à Roland TROUSSEAU
Carole CLAUDEON, excusée, a donné pouvoir à Martine GRIMM
Elise SAILLIOT, excusée, a donné pouvoir à Claude SAUZET

Secrétaire : Gilles BELLACICCO

LECTURE DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 5 FEVRIER 2021

Le Conseil municipal, après lecture adopte le compte rendu du 5 février 2021,

Monsieur le Maire informe l'assemblée du retrait de la délibération mise à l'ordre du jour, intitulée « convention bipartite GPSO/Commune de Villette-remboursement quote part emprunt » celle-ci n'ayant pas lieu d'être prise.

Approbation du compte administratif 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, L1612-13 et L1612-14,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PASDELOUP Philippe, Maire, après avoir entendu lecture du compte administratif 2020, statuant sur l'ensemble des opérations fixées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, présenté par Monsieur Roland TROUSSEAU, 1^{er} Maire-Adjoint, approuve ledit compte et fixe comme suit les résultats définitifs des différentes sections budgétaires :

Section de fonctionnement :	dépenses de l'exercice	374 053.78€
	recettes de l'exercice	397 538.92€
	excédent de l'exercice	23 485.14€
	excédent antérieur reporté	153 447.43€
	excédent global cumulé	176 932.57€
Section d'investissement :	dépenses de l'exercice	427 887.03€
	recettes de l'exercice	307 589.89€
	déficit de l'exercice	120 297.14€
	excédent antérieur reporté	24 664.87€
	déficit global cumulé	95 632.27€

Le Conseil municipal,

Par 14 voix POUR

Monsieur le Maire ne participant pas au vote

Approuve sans réserve le compte administratif du budget principal pour l'année 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Approbation du compte de gestion 2020

Vu l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte de gestion établi par le Receveur municipal de Longnes qui est chargé en cours d'année, d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant la concordance entre le compte administratif de la commune et le compte de gestion du Receveur,

Le conseil municipal,
A l'unanimité,

Approuve sans réserve le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Budget principal 2021 – affectation des résultats et 1068

Le conseil municipal,
A l'unanimité,

Affecte ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2020 :

R002 excédent de fonctionnement	81 300.30€ (176 932.57€-95 632.27€)
D001 déficit d'investissement	95 632.27€
1068 recette d'investissement	95 632.27€

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote du budget 2021

Vu le budget approuvé en 2020,
Vu le projet pour l'année 2021, duquel il résulte :

les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de	469 219.28€
les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de	180 072.71€

Le conseil municipal,
Par 14 voix POUR
1 Abstention Madame Ingrid CONFIAAC

vote le budget pour l'année 2021,
décide de reprendre les résultats selon le document annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

*** Budget annexe eau potable et assainissement – approbation du compte administratif 2019**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, L1612-13 et L1612-14,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe PASDELOUP, Maire, après avoir entendu lecture du compte administratif 2020 du budget annexe eau potable et assainissement, statuant sur l'ensemble des opérations fixées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, présentée par Monsieur Roland TROUSSEAU, 1^{er} Maire-Adjoint, approuve ledit compte et fixe comme suit les résultats définitifs des différentes sections budgétaires :

Section de fonctionnement :	dépenses de l'exercice	652.80€
-----------------------------	------------------------	---------

recettes de l'exercice	91 890.90€
excédent de l'exercice	91 238.10€
excédent antérieur reporté	210 754.30€
excédent global cumulé	301 992.40€

Section d'investissement :	dépenses de l'exercice	14 547.63€
	recettes de l'exercice	-€
	déficit de l'exercice	14 547.63€
	excédent antérieur reporté	112 464.39€
	excédent global cumulé	97 916.76€

Le conseil municipal,
Par 13 voix POUR
Monsieur le Maire ne participant pas au vote
Par 1 ABSTENTION Monsieur Franck BAYEUX

Approuve sans réserve le compte administratif du budget eau et assainissement pour l'exercice 2020

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Budget annexe eau potable et assainissement - Approbation du compte de gestion 2020

Vu l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte de gestion établi par le Receveur municipal de Longnes qui est chargé en cours d'année, d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant la concordance entre le compte administratif de la commune et le compte de gestion du Receveur,

Le conseil municipal,
Par 14 voix POUR
Par 1 ABSTENTION Monsieur Franck BAYEUX

Approuve sans réserve le compte de gestion du budget eau et assainissement du Receveur pour l'exercice 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Budget annexe eau potable et assainissement 2021 – affectation des résultats

Le conseil municipal,
Par 14 voix POUR
Par 1 ABSTENTION Monsieur Franck BAYEUX
Après avoir constaté :

Sur le compte administratif de l'eau potable-assainissement
L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 qui s'élève à 301 992.40€
L'excédent d'investissement de l'exercice 2020 qui s'élève à 97 916.76€

Affecte ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2020 :
R001 excédent d'investissement 97 916.76€
R002 excédent de fonctionnement 301 992.40

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Budget annexe eau potable et assainissement 2021

le conseil municipal,

vu le projet pour l'année 2021, duquel il résulte :

les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de	350 100.03€
les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de	134 517.42€

vote,

Par 14 voix POUR

Par 1 ABSTENTION Monsieur Franck BAYEUX

décide de reprendre les résultats selon le document annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Marquage et sol rue Saint Martin et signalétique – demande de subvention au titre du programme triennal de voirie 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.

Considérant la volonté de règlementer le stationnement Rue Saint Martin à Villette, il convient d'effectuer le marquage au sol des places de stationnement, ainsi qu'installer la signalisation adaptée.

-rue Saint Martin (marquage+signalisation) : 2 400€HT

-installation barrières de sécurité arrêt de bus rue de Paris : 2 200.00€ HT

Considérant l'arrêté municipal permanent pris d'interdire à tout véhicule à moteur les chemins ruraux communaux (sauf engins agricoles), ainsi que les chemins et allées forestiers, il convient d'informer les usagers par des panneaux de signalisation.

-montant estimé : 520€ HT

Vu le montant total estimé à 5 120€ HT (main d'œuvre comprise),

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 09 voix POUR

Par 4 CONTRE Mme GRIMM Martine, Mme CLAUDEON Carole, Mme Renée-Claire GILLIS, Mme Ingrid CONFIAC

Par 2 ABSTENTIONS M Roland TROUSSEAU, Mme Vanessa BAUDET

Décide de solliciter du Conseil départemental une subvention au titre du programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.

La subvention s'élèvera à 3 584€ soit 70% du montant de travaux subventionnables de 5 120.00€ HT.

S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voies communales, d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier, annexé à la présente délibération et conforme à l'objet du programme,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vidéoprotection – position sur le dossier

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion de conseil municipal du 17 septembre 2020, il avait été abordé dans le cadre « des questions diverses », le thème de la vidéoprotection sur la commune. Le dossier venait d'être pris en charge pour étude de faisabilité et financière et de fait pas assez avancé pour pouvoir émettre un avis. Monsieur SAUZET, Maire-Adjoint en charge de cette étude, informe avancer et avoir obtenu de nouvelles offres et avoir rencontré plusieurs partenaires.

Au stade aujourd'hui du dossier, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil, de se positionner sur ce dossier à savoir continuer l'étude ou arrêter.

Le sujet est soumis au vote.

Le conseil municipal,

Par 8 voix POUR

Par 5 voix CONTRE Mme Martine GRIMM, Mme Carole CLAUDEON, M Roland TROUSSEAU, Mme Vanessa BAUDET, Mme Renée -Claire GILLIS

Par 2 ABSTENTIONS Mme Ingrid CONFIAC, M Franck BAYEUX

Décide de poursuivre l'étude du dossier de videoprotection sur la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Questions/informations diverses

Monsieur le Maire donne connaissance de plusieurs informations.

-Projet nouveau contrat rural. Monsieur le Maire rappelle que le dernier contrat rural que la commune a signé avec la Région et le Département est maintenant soldé et les travaux réalisés. Un nouveau contrat rural pourrait être redemandé mais reste à définir le nombre et l'objet des volets des travaux à réaliser. Le dossier est en préparation pour l'année 2021, pour qu'il puisse être déposé et soumis aux conseils régionaux et départementaux fin 2021.

Le 1^{er} volet était de transformer un bâti existant (une ancienne classe et son préau) en logements à but locatif pour la commune. Les premiers devis demandés et des études du bâti concerné mettent en évidence beaucoup de frais supplémentaires, notamment en raison de l'état de l'ensemble ancien à rénover et une partie à désamianter et évacuer. Ce projet reste à l'étude mais dans un autre bâtiment existant, actuellement occupé par l'ASCV. Le 1^{er} volet du contrat rural serait donc le projet de transformer un bâtiment actuellement occupé à but associatif, en logement locatif et le bâti initialement prévu dans ce projet, deviendrait avec des remises aux normes une salle pour les activités de l'ASCV.

Le 1^{er} et le 2^{ème} volet de ce nouveau contrat rural seraient donc de transformer en logement le bâti actuellement occupé par l'ASCV en appartement et la transformation et remise aux normes de l'ancienne classe pour les occupations de l'association.

Enfin Monsieur le Maire rappelle qu'un 3^{ème} volet dans ce contrat peut être inscrit. L'enfouissement des réseaux sur Garré, Rue du Puits et rue de Pételance, avec le partenariat du SIE ELY peut être envisagé.

Monsieur Roland TROUSSEAU 1^{er} Adjoint informe également que le projet de mise en place de nouveaux jeux sur le terrain Rue de l'Eglise, a été abordé (jeux de cordes et un nouveau terrain de basket en particulier) dernièrement ; le chiffrage reste à affiner pour baisser le coût, c'est en cours d'étude. Le financement de ce projet pourrait intégrer l'un des 3 volets du futur contrat rural ou être subventionné par la subvention triennale.

-Environnement-collecte ordures ménagères. Monsieur TROUSSEAU 1^{er} Adjoint donne compte rendu de la dernière réunion du SIEED. Plusieurs points sont à retenir 1°) le syndicat étudie plusieurs pistes pour faire baisser le poids de la collecte des déchets verts qui ne cesse d'augmenter ; comme promouvoir l'acquisition de composteurs auprès des administrés. La CC Pays Houdanais, déléguée pour les communes dans ce syndicat va se mettre à l'étude 2°) la question s'est posée de faire financer par le SIEED, un broyeur à végétaux utilisé par plusieurs communes, mais cela reste à préciser 3°) une étude est en cours pour évaluer la possibilité et l'impact financier de la diminution de la collecte des bacs à ordures ménagères pour les foyers qui ne sortent pas le bac chaque semaine, ce qui se traduirait par un surcoût pour les autres, l'idée étant d'inciter à faire moins de déchets.

Monsieur TROUSSEAU informe par ailleurs avoir été contacté par la commune de Breuil Bois Robert concernant les chemins de randonnées. Jusqu'à la commune de Villette pourraient être signalées par des panneaux, les différentes randonnées tracées par les communes de Breuil Bois Robert et Villette afin que les circuits soient indiqués pour tous les usagers.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 heures 50 .
